

AGRÉGATION EXTERNE

Quelles ambitions pour les agrégés ?

Cette année encore, le nombre de postes offerts aux concours de l'agrégation reste à son plus bas niveau depuis vingt ans, en dessous des 1500 postes. Alors que le nombre d'agrégés en âge de partir à la retraite est évalué à 2 400 par an entre 2006 et 2010, l'État ne permet, cette année, que le recrutement que de 1 245 professeurs agrégés ! Pour sa part, le SNES continue d'affirmer que les agrégés ont toute leur place dans les lycées et les collèges.

Leur corps, avec des carrières améliorées, doit devenir la référence pour l'ensemble du second degré tant au niveau de la qualification que de la rémunération et du service.

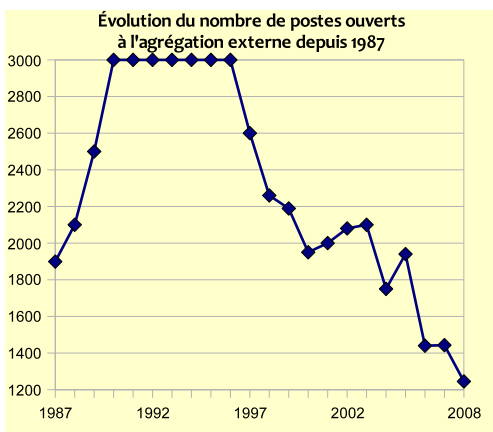
Depuis la rentrée scolaire dernière, le gouvernement a profondément modifié la formation des enseignants en redéfinissant leurs missions. Le métier est pensé a priori, comme une succession de connaissances, capacités et attitudes, qui n'en constituent pas le coeur et n'en restitue pas la complexité.

Se résumant à cette juxtaposition de tâches, il est rendu évaluable à tout moment et dans toutes ses dimensions. La formation développée répond à ce manque d'ambition pour l'école et les personnels. Pourtant, l'accès de tous les élèves aux savoirs et aux qualifications demande une autre conception des métiers d'enseignants. Une école permettant la réussite de tous, requiert des enseignants capables de multiplier les situations d'apprentissages, de mettre en oeuvre des solutions diversifiées ou encore de s'interroger sur leurs pratiques professionnelles. Ce n'est que par une haute qualification que l'enseignant ne deviendra ni un exécutant de directives, ni un répétiteur de « bonnes pratiques ». Le niveau de qualification des agrégés permet justement de mener des recherches, autant disciplinaires que pédagogiques et répond ainsi au besoin du système éducatif du second degré.

Faut-il hypothéquer l'avenir de l'école en dénaturant et déqualifiant nos métiers ?

C'est dans la construction d'une réponse collective que l'on pourra imposer d'autres choix. Le SNES en est partie prenante, à tous les niveaux, pour exiger un réel débat et sortir de cette vision réductrice de l'école, de nos métiers et de la formation des maîtres.

Emmanuel Mercier, secrétaire national
Sandra Matos, Jean-Paul Gaëtan,
responsables nationaux, secteur FIC-EDM



Pour nous contacter

SNES

Secteur FIC-EDM

(formation initiale et continue -
entrée dans le métier)

Tél. : 01 40 63 29 57

Fax : 01 40 63 29 78

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :

46, avenue d'Ivry
75647 Paris Cedex 13

<http://www.edm.snes.edu>

Dans les sections académiques :

www.edm.snes.edu/memos/adresses

SOMMAIRE

2. Votre affectation en stage
 3. Le SNES vous aide
 4. Calendrier prévisionnel 2008.
- Tableau des postes 2008 et résultats 2007.

Votre affectation en stage

Lauréat(e) d'un concours, il vous faut dès lors effectuer un stage d'une année avant d'être titularisé(e) et affecté(e) sur un premier poste à temps plein. Avec peu ou pas d'expérience de l'enseignement ou de l'éducation, vous avez vocation, pour la plupart, à suivre un stage « en formation », en seconde année d'IUFM. Le ministère va publier prochainement au bulletin officiel de l'Éducation Nationale une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats des concours (www.education.gouv.fr rubrique SIAL). Le calendrier des épreuves d'admission et de publication des résultats est affiché sur le site Internet du ministère (<http://publignetce2.education.fr>).

DEUX TEMPS

Les opérations commencent dès que vous recevez du ministère la notification officielle de votre admissibilité.

Première phase : le ministère vous affecte, pour une année, dans une académie (début août).

Vous pouvez formuler jusqu'à six vœux d'académies, dans lesquelles l'IUFM assure la formation pour votre discipline, sur le site Internet du ministère (www.education.gouv.fr rubrique SIAL).

Veillez à imprimer la page écran qui récapitule votre demande à la fin de la saisie. Elle vous servira à justifier votre situation en cas de problème.

Le ministère procède à votre affectation après consultation d'un groupe de travail paritaire auquel nous participons. Votre affectation est fonction de plusieurs éléments : vos vœux, votre barème, les besoins des académies, la carte des formations et les capacités d'accueil des IUFM. Dans chaque discipline, les demandes sont examinées dans l'ordre décroissant des barèmes. Vos vœux sont examinés successivement, selon l'ordre dans lequel vous les avez formulés. Si aucun n'a pu être satisfait, vous êtes affecté(e) « en extension », hors de vos vœux, en fonction des possibilités restantes et en partant de votre premier vœu.

Nous tenons à votre disposition, pour chaque discipline et chaque IUFM, les barres d'entrée constatées pour la rentrée 2007. C'est indicatif et néanmoins utile pour vous aider à formuler vos vœux (voir aussi sur notre site <http://www.edm.snes.edu>).

Deuxième phase : le rectorat de l'académie que vous avez obtenue vous affecte en établissement pour le stage en responsabilité (fin août).

Les pratiques varient d'une académie à l'autre. Trop souvent, l'administration

affecte les stagiaires sans consulter de groupe de travail académique et/ou sans donner la possibilité de formuler des vœux. Dans ce cas, n'hésitez pas à le faire quand même par courrier et à en informer la section académique du SNES.

REPORT DE STAGE ET AUTRES FORMULES

- Vous pouvez obtenir un report de stage – accordé de droit – pour un congé de maternité, congé parental, et effectuer le service national en tant que volontaire.

- Vous pouvez solliciter un report pour : – entamer ou poursuivre des études doctorales (réservé aux agrégés, une année renouvelable deux fois) ;

- effectuer un séjour à l'étranger (pour les lauréats des concours externes, une année dans le cadre d'un programme d'échange universitaire. À noter que ce type de report n'est plus réservé aux seuls lauréats des disciplines de langues vivantes) ;

- terminer la scolarité à l'ENS.

- D'autres formules permettent d'être affecté(e) pour l'année de stage dans des fonctions qui conduisent, sans formation, à la titularisation :

- dans une classe préparatoire aux grandes écoles, sur avis de l'Inspection générale.

- dans l'enseignement supérieur en qualité de moniteur ou d'attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER).

BARÈME

Le ministère applique un barème qui prend en compte, pour tous, le rang de classement au concours (de 40 à 4 points selon le décile. À cette partie commune peuvent s'ajouter des bonifications tenant compte notamment :

- du concours obtenu (40 points pour les lauréats de l'agrégation) non cumulable avec la bonification IUFM ;

- de la situation familiale (60 points pour rapprochement de conjoint, 50 points par enfant...).

En cas d'égalité de barème sont pris successivement en compte : l'ordre des vœux, la situation familiale, le rang de classement au concours.

L'attribution des bonifications dépend de la précision avec laquelle vous renseignez le serveur du ministère. Les non-titulaires de l'Éducation nationale bénéficient d'une bonification (100 points) sur le vœu correspondant à l'académie où ils exercent en 2007-2008 à temps complet ou à temps partiel (au moins 50 % d'un équivalent temps plein).

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

Pour pouvoir faire une telle demande, et bénéficier de la bonification correspondante, il faut réunir deux conditions cumulatives :

- être marié(e), lié(e) par un PACS ou vivre maritalement avec au moins un enfant reconnu par l'un et l'autre parent (ou enfant à naître) ;

- que le conjoint exerce une activité professionnelle ou soit inscrit comme demandeur d'emploi (ce qui exclut les étudiants et les stagiaires). Il faut demander en premier vœu l'académie correspondant soit au domicile privé, soit au lieu d'activité professionnelle du conjoint. N.B.: la date de prise en compte des situations familiales est fixée au 1^{er} juillet 2007. Attention: l'administration demande aux lauréats de produire les pièces justificatives de leur situation indiquées sur SIAL.

RÉVISION D'AFFECTATION

Si votre barème calculé par l'administration est erroné, si votre situation familiale a changé tardivement, vous pouvez formuler, dans les plus brefs délais, une demande de révision d'affectation et nous en informer. Notre intervention conjointe, au ministère ou au rectorat, permet souvent d'obtenir satisfaction, et de régler favorablement la plupart des situations familiales, médicales ou sociales difficiles. Modifiée ou pas, votre affectation est impérative. Vous êtes alors convoqué(e) à la rentrée administrative de l'IUFM (généralement le 1^{er} septembre) et vous devez participer à la prérentrée dans votre établissement. Le fait de ne pas rejoindre son poste, ou de l'abandonner, entraîne la radiation et la perte du bénéfice de l'admission au concours.

VOTRE TRAITEMENT

Premiers indices de rémunération des agrégés (traitement en vigueur depuis le 01/02/2008).

- Premier échelon, indice 379 : 1 434 € net pendant trois mois.

- Deuxième échelon, indice 436 : 1 650 € net pendant neuf mois.

- Troisième échelon, indice 478 : 1 809 € net pendant 12 mois.

- Quatrième échelon, indice 518 : 1 960 € net pendant 12 mois.

Au salaire « net » peut s'ajouter le versement du supplément familial et de l'indemnité de résidence. La cotisation à une mutuelle est à déduire.

Reclassement

Il s'agit de la prise en compte de services antérieurs dans la carrière, ce qui permet d'accéder à un échelon plus élevé que le premier échelon dès le 1/9/2007. Sont pris en compte, en totalité ou partiellement : les années effectuées comme contractuel, assistant d'éducation, MI-SE, lecteur ou assistant à l'étranger. L'effet financier intervient en général dans le courant du deuxième trimestre.

Indemnités

Les enseignants stagiaires perçoivent un tiers de l'ISOE soit 388 € ; indemnité de suivi et d'orientation des élèves versée mensuellement soit environ 32 €.

VOTRE FORMATION

Elle a connu des changements importants par rapport aux années précédentes.

Elle est définie par le cahier des charges de la formation en IUFM – paru au BO n° 1 du 4 janvier 2007.

Les changements les plus marquants

Le stage en responsabilité n'est plus défini hebdomadairement mais annuellement soit 288 heures pour les enseignants, 360 heures pour les stagiaires d'EPS. Ce stage est donc allongé. La semaine théorique passerait de 4-6 heures à 8 heures si l'on considère que l'année scolaire compte 36 semaines. Elle sera d'au moins 220 heures soit une journée sur 36 semaines.

La formation sera organisée autour de dix compétences qui devraient être maîtrisées durant cette année de stage. Vous trouverez le détail dans l'arrêté cité ci-dessus. La maîtrise de ces compétences sera consignée dans un livret de compétences. C'est sur cette base

**Je souhaite recevoir une fiche syndicale d'affectation 2008
une notice précisant les modalités d'affectation en année de stage**

Nom de naissance :

Nom marital :

Prénom :

Adresse :

Code postal [][][][][][] Ville :

Courriel :

Concours : Discipline :

Situation actuelle : Élève IUFM Étudiant(e) MI-SE Aide-éducateur
Contractuel Vacataire Assistant d'éducation

Autre :

A retourner au SNES, secteur FIC-EDM, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13.

complétée par une inspection et par un entretien que le jury académique se prononcera sur votre titularisation.

Par ailleurs, la formation complémentaire de quatre semaines qui vous sera dispensée en première année de titulaire sera fonction de ce livret.

Vous trouverez davantage d'informations à la rentrée dans notre publication destinée aux stagiaires IUFM.

Notre position

Alors que les IUFM sont ou vont être intégrés à l'Université, le gouvernement privilégie la formation sur le terrain en réduisant fortement la réflexion sur la pratique de notre métier. D'enseignant concepteur de nos pratiques, nous devrions devenir des applicateurs de directives ministérielles et apprendre le métier par imitation de nos pairs expérimentés.

Pour nous contacter

Au siège national :
SNES Secteur formation initiale
et continue.
Entrée dans le métier.

Tél. : 01 40 63 29 57

Fax : 01 40 63 29 78

Courriel : fmaitres@snes.edu

Adresse postale :
46, avenue d'Ivry,
75647 Paris Cedex 13

LE SNES VOUS AIDE

Tous les ans en juillet-août, se réunissent des groupes de travail pour affecter en stage les lauréats des concours. Au niveau ministériel pour rattacher chacun(e) d'entre vous à un rectorat, puis au niveau académique, pour vous attribuer un lieu de stage devant les élèves. Des représentants du personnel et de l'administration y participent. Notre syndicat, majoritaire dans le second degré, y est activement représenté. Pour la session 2006, le ministère avait envisagé de les supprimer ! Le SNES est intervenu avec fermeté et le MEN est revenu sur son projet. Nous sommes très attachés à l'existence de ces groupes de travail au niveau ministériel et nous demandons leur généralisation au niveau académique. Pourquoi ? D'abord parce qu'ils garantissent à tous un traitement équitable. Nos militants ont une grande habitude des barèmes et des opérations de gestion. Pour le bénéfice de tous les collègues, ils interviennent pour faire respecter les règles que l'administration a elle-même énoncées. Ensuite, cela contraint l'administration à la transparence. Toute erreur, tout dysfonctionnement est visible et elle doit justifier de ses

décisions. Enfin, ils permettent de prendre en compte des situations individuelles dont certaines d'entre elles, souvent les plus dramatiques, ne peuvent être traduites en nombre de « points au barème ». Nos représentants défendent ainsi les collègues dont la prise de fonction est conditionnée par une situation médicale ou sociale délicate. Notre intervention est d'autant plus efficace que nous disposons d'informations précises vous concernant. C'est pourquoi il est important de nous faire parvenir la fiche syndicale que nous mettons à la disposition de tous les lauréats sans exclusivité (contactez-nous pour l'obtenir ou téléchargez-la sur le site www.edm.snes.edu). Par ailleurs, le SNES est à votre service pour vous aider à formuler vos vœux et à calculer votre barème, vous informer rapidement dès la fin de la réunion du groupe de travail, intervenir éventuellement pour une révision d'affectation. Des militants assurent une permanence continue pendant l'été au siège national et généralement dès la dernière semaine d'août dans les sections académiques.

Calendrier prévisionnel de la session 2008 (état au 25 mars 2008)

Disciplines	Résultats d'admissibilité	Epreuves d'admission		Résultats d'admission
		Date	Lieux	
Allemand	mercredi 21 mai	du 9 au 24 juin	Maison d'Education de la Légion d'Honneur 5, rue de la Légion d'Honneur - 93200 SAINT-DENIS	mercredi 25 juin
Anglais	lundi 02 juin	du 22 juin au 16 juillet	Lycée Racine (Annexe) - 38, rue Naples - 75008 PARIS	jeudi 17 juillet
Arabe	lundi 26 mai	du 21 au 26 juin	Lycée Louis le Grand - 123, rue St Jacques - 75005 PARIS	lundi 30 juin
Arts option Arts Appliqués	lundi 26 mai	du 18 juin au 2 juillet	Maison d'Education de la Légion d'Honneur 5, rue de la Légion d'Honneur 93200 SAINT-DENIS	vendredi 04 juillet
Arts option Arts Plastiques	vendredi 16 mai	du 16 au 25 juin	Université Michel de Montaigne- Bordeaux 3 Domaine universitaire - 33607 PESSAC Cedex	vendredi 27 juin
Biochimie-Génie Biologique	lundi 09 juin	du 23 juin au 13 juillet	NC	lundi 21 juillet
Chinois	lundi 26 mai	du 23 au 26 juin	Université de Provence 5, rue du Château de l'Horloge - 13094 AIX EN PROVENCE	samedi 28 juin
Economie et Gestion (toutes options)	jeudi 29 mai	du 17 juin au 10 juillet	Lycée Claude Bernard - 1, avenue du Parc des Princes - 75016 PARIS	mardi 15 juillet
Education physique et sportive	mardi 13 mai	du 6 au 10 juillet	Lycée François Couperin - Route Hurtault - 77300 FONTAINEBLEAU	mardi 15 juillet
Espagnol	NC	NC	NC	NC
Génie Civil	lundi 02 juin	du 29 juin au 4 juillet	IUT - 58, rue Michel-Ange - 44600 SAINT NAZAIRE	mardi 08 juillet
Génie Electrique	lundi 19 mai	du 3 au 9 juin	ENS Cachan - 61, av du Pdt Wilson - 94230 CACHAN	lundi 16 juin
Génie Mécanique	jeudi 15 mai	du 4 au 12 juin	IFMA Campus des Cezeaux 63175 AUBIERE	mardi 17 juin
Géographie	vendredi 30 mai	du 16 au 30 juin	Lycée Louis le Grand 123 et 191, rue St Jacques 75005 PARIS et/ou Institut de Géographie 75005 PARIS	mercredi 02 juillet
Grammaire	jeudi 05 juin	du 24 au 27 juin	Lycée Fénelon - 2, rue de l'Eperon - 75006 PARIS	mercredi 02 juillet
Hébreu	NC	NC	NC	NC
Histoire	vendredi 30 mai	du 17 juin au 5 juillet	Lycée Louis le Grand - 123 et 191, rue St Jacques 75005 PARIS et/ou Institut de Géographie 75005 PARIS	mardi 08 juillet
Italien	jeudi 29 mai	du 17 au 28 juin	Université Lyon III - Jean Moulin - 18, rue Chevreul - 69007 LYON	lundi 30 juin
Lettres classiques	mercredi 30 avril	du 23 juin au 5 juillet	Lycée Fénelon - 2, rue de l'Eperon - 75006 PARIS	mercredi 09 juillet
Lettres Modernes	jeudi 05 juin	du 22 juin au 12 juillet	NC	mardi 15 juillet
Mathématiques	mercredi 04 juin	du 23 juin au 15 juillet	Lycée Marcelin Berthelot - 6, bd Maurice Berteaux 94100 SAINT MAUR DES FOSSES	vendredi 18 juillet
Mécanique	mardi 03 juin	du 17 au 28 juin	Lycée Chaptal - 45, bd des Batignolles - 75008 PARIS	NC
Musique	vendredi 16 mai	du 16 au 24 juin	Ecole Normale Supérieure - 15, parvis René Descartes 69366 LYON CEDEX 7	jeudi 26 juin
Philosophie	mardi 03 juin	du 20 juin au 10 juillet	Université Paris I - Panthéon Sorbonne 12, place du Panthéon - 75005 PARIS	vendredi 11 juillet
Sciences de la vie, de la terre et de l'univers	mercredi 28 mai	du 14 juin au 10 juillet	Lycée Saint Louis - 44, bd Saint Michel 75006 PARIS et/ou Université P. et M. Curie - Atrium - Place Jussieu et/ou 7, quai Saint-Bernard - 75006 PARIS	vendredi 11 juillet
Sciences économiques et sociales	vendredi 30 mai	du 19 juin au 3 juillet	Lycée Voltaire - 101, avenue de la République - 75011 PARIS	vendredi 04 juillet
Sciences Physiques option Physique	vendredi 30 mai	du 26 juin au 15 juillet	NC	dimanche 20 juillet
Sciences Physiques option Physique appliquée	mercredi 28 mai	du 15 au 28 juin	NC	mardi 01 juillet
Sciences Physiques option Chimie	mardi 03 juin	du 19 juin au 10 juillet	Lycée Henri 4 - 23, rue Clovis - 75231 PARIS CEDEX 05	mardi 15 juillet

AGREGATION EXTERNE	Postes 2008	Rappel session 2007						
		Postes	Inscrits	Présents	Présents par poste	Admissibles	Admis	% admis /présents
Philosophie	40	47	1328	812	17,28	114	47	5,79%
Lettres classiques	50	40	399	278	6,95	97	40	14,39%
Grammaire	5	5	50	29	5,8	12	5	17,24%
Lettres modernes	90	114	1634	973	8,54	274	114	11,72%
Histoire	83	92	2721	1559	16,95	199	92	5,90%
Géographie	25	29	501	256	8,83	58	29	11,33%
Sciences éco. & sociales	23	23	583	195	8,48	44	23	11,79%
Allemand	34	40	339	195	4,88	100	40	20,51%
Anglais	128	145	1810	972	6,7	317	145	14,92%
Arabe	4	4	143	58	14,5	10	3	5,17%
Espagnol	48	55	825	415	7,55	108	55	13,25%
Italien	14	15	246	128	8,53	38	15	11,72%
Chinois	3	3	31	15	5	5	2	13,33%
Hébreu	1	0	0	0		0	0	
Mathématiques	252	290	3061	1856	6,4	598	290	15,63%
Sc. physiques: - Physique	112	135	1691	840	6,22	289	135	16,07%
- Chimie	45	54	766	323	5,98	110	54	16,72%
- Physique appliquée	16	19	295	135	7,11	48	19	14,07%
Sc. de la vie, sc. de la Terre & de l'univers	87	105	2704	1605	15,29	259	105	6,54%
Biochimie - génie biologique	10	11	299	111	10,09	26	11	9,91%
Mécanique	25	30	314	149	4,97	75	30	20,13%
Génie civil:	12	16	136	63	3,94	38	16	25,40%
Génie élec.:	13	14	415	163	11,64	35	14	8,59%
Génie mécanique	18	26	274	137	5,27	58	26	18,98%
Eco. & gestion: - A: Administrative	13	16	480	143	8,94	39	16	11,19%
- B: Comptable & financière	21	24	597	178	7,42	60	24	13,48%
- C: Commerciale	20	23	715	231	10,04	56	23	9,96%
- D: Eco., info. & gestion	5	6	127	43	7,17	14	6	13,95%
Musique	17	17	261	155	9,12	40	17	10,97%
Arts: - A: Arts plastiques	16	16	704	358	22,38	40	16	4,47%
- B: Arts appliqués	10	10	169	79	7,9	24	10	12,66%
Education physique & sportive	15	15	905	281	18,73	40	15	5,34%
TOTAL	1255	1439	24523	12735	8,85	3225	1437	11,28%